
TITULAIRES D'EGLISES PAROISSIALES

Le dimanche, 12 avril

Comme les dimanches de la Passion, des Rameaux, de Pâques et de Quasimodo sont privilégiés contre tout office, même de 1^e cl. (Rubr. génér. du brév., titre X, n. 1), on ne peut chanter en ces jours aucune messe de titulaire (Rubr. génér. du missel, titre VI; décret génér. du 2 déc. 1896, n. 3754). Par conséquent on retarde au 26 avril les solennités des titulaires qui tombent en ces dimanches (à l'exception de celle de l'Annonciation).

Les églises dédiées à saint Joseph (19 mars) pourront se contenter, cette année, de la solennité (du Patronage) de saint Joseph (le 3 mai).

J. S.

—

LE CAREME A MONTREAL

—

A LA CATHEDRALE ET A NOTRE-DAME


A violation du dimanche, le parjure, l'injustice sous toutes ses formes, voilà, dans notre monde canadien, des maux qu'il faut combattre. On nous l'avait magnifiquement prêché, ces dimanches passés, à la Cathédrale. Ce quatrième dimanche, M. l'abbé Brosseau parle d'un autre fléau qu'il faudrait aussi combattre énergiquement. Il traite du luxe, expliquant qu'il est tout ensemble antichrétien, antisocial, et, pour nous Canadiens, antinational. Pendant une heure la parole si alerte et si aisée de l'orateur sacré flagelle les pauvres victimes du luxe. Comme tous ceux qui l'ont précédé dans la chaire durant ce carême, M. l'abbé Brosseau expose brillamment son sujet. D'ailleurs, il y a longtemps, ses confrères de jadis le savent, qu'il a l'habitude de briller au tout premier rang.